



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/23-989-203 du 27/11/2023

**LETTRE D'INFORMATION RH**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. LAZZERINI - DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint la lettre d'information RH n°11.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# La lettre d'information

## RH

Lettre d'information n°11  
Novembre 2023

### Actualités

» En cette rentrée, un nouveau service RH de proximité et QVCT a été créé à la Direction des Relations et Ressources Humaines, auquel appartient notamment la coordinatrice du réseau de conseillers en ressources humaines de proximité (CRHP), Virginie Michaud.

**Bonjour Virginie, en quoi consiste ce réseau ?**

Nous sommes 10 CRHP répartis dans les territoires.

Notre mission est d'accompagner les agents à un 1er niveau sur toute thématique RH (évolution professionnelle, problématiques de santé ou relationnelles...), hors gestion RH. Nous proposons des entretiens confidentiels, téléphoniques ou présentsiels.

**Quels sont vos leviers d'action ?**

Nous aidons les agents à avancer dans leur réflexion en leur

présentant les dispositifs existants, en leur transmettant des ressources, en les orientant vers d'autres interlocuteurs si nécessaire.

**Comment peut-on vous contacter ?**

Par PROXIRH accessible via Estérel (<https://esterel.ac-aix-marseille.fr>) - Ressources humaines.

### Portrait

Gestionnaire déléguée au lycée Adam de Craponne, Annabelle Blanchard est **conseillère RH de proximité** (CRHP) depuis avril 2023.

Après un début de carrière comme ingénieur, elle intègre l'Education nationale où elle enseigne pendant 15 ans en tant que professeur des écoles. En 2022, elle passe le concours d'attaché d'administration de l'Etat pour embrasser une carrière administrative. Depuis quelques mois, elle assure, en plus de son service, la mission de CRHP au sein de son réseau : elle apporte un accompagnement RH de premier niveau aux personnels qui la sollicitent (questions d'évolution professionnelle notamment).

Ses motivations ? L'opportunité de proposer aux personnels un temps d'écoute et d'échange privilégié, la conviction d'être utile et actrice d'une démarche innovante, la dynamique du réseau des CRHP.



### Calendrier

TOUS PERSONNELS

» **Pré-inscriptions aux formations individuelles**

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/dafip/paf/>

» **Forfait Mobilités Durables (FMD) 2023**

La campagne sera ouverte du 1<sup>er</sup> au 31/12.

Démarche dématérialisée sur [Colibris](#). Une information paraîtra au bulletin académique du 27/11.

TOUS PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION et PSYCHOLOGUES

» **Postes adaptés et aménagement des postes de travail pour la rentrée scolaire 2024**

Les demandes sont à déposer d'ici le 15/12 (le 11/12 pour les professeurs des écoles du 13) auprès de votre gestionnaire RH.

» **Mouvement inter départemental et POP (1er degré) et le mouvement inter académique (2nd degré), rentrée 2024**

Ouverture du serveur [lprof](#) du mercredi 8/11 à 12h au mercredi 29/11 à 12h.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ, D'ÉDUCATION et PSYCHOLOGUES

» **Temps partiel 2024**

Les demandes de temps partiels pour la rentrée 2024, sont à déposer pour le 15/12. Bulletin académique à paraître.

## Action sociale

» L'ASIA « aide aux frais de déménagement » est destinée aux personnels sous condition de statut et de ressources (quotient familial calculé sur vos revenus).

Il s'agit d'un remboursement partiel des frais occasionnés par un déménagement (notamment : caution, frais d'agence, déménagement) pour raison professionnelle, familiale, géographique ou personnelle.

**Le montant accordé de 845€ ou 1060€** (selon le quotient familial) est limité aux frais réellement engagés.

Attention cette aide n'est pas

cumulable avec d'autres aides telles que l'AIP, l'ASIA CIV, ou les frais de changement de résidence.

Pour en savoir plus et déposer votre dossier vous devez vous connecter à COLIBRIS (via ESTEREL).

» La Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale – SRIAS) propose également des actions en faveur des agents, actifs et retraités, de la fonction publique d'État de la région PACA comme la **subvention des vacances**, la **réservation de berceaux en crèche**, l'**aide au logement**, les **séjours en colonie de vacances**,

des séjours ouverts aux personnes en situation de handicap.

Plus d'informations : [www.srias.paca.gouv.fr](http://www.srias.paca.gouv.fr)

» **Préau** est une offre comprenant diverses prestations (culturelles, sportives, touristiques, de loisirs, de la vie quotidienne) proposées par le ministère pour tous les personnels.

Plus d'informations : [www.preau.education.fr](http://www.preau.education.fr)

## Le savez-vous ?

Le 25 novembre est la **journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**.

Vous trouverez 3 clips réalisés par l'académie de Rennes illustrant cette violence au travail.

Agissement sexiste : [voir la vidéo](#)

Harcèlement sexuel : [voir la vidéo](#)

Agression sexuelle : [voir la vidéo](#)

Cette journée est l'occasion de vous rappeler que l'académie d'Aix-Marseille est engagée dans la lutte contre toute forme de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans le cadre du travail.

Le dispositif académique de signalement est paru au [Bulletin Spécial n° 478](#).

Tout agent, victime ou témoin, peut saisir la cellule d'écoute par message électronique. Sous 48 H un écoutant formé vous recontacte pour analyser les faits. Tout écoutant a une obligation de confidentialité. [ce.preventionviolences@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.preventionviolences@ac-aix-marseille.fr)

Une référente Violence Discrimination Harcèlement et Agissement Sexistes et Sexuels (VDHA-VSS) a été élue au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT).

Elle peut aussi être contactée par mail [ce.vss@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.vss@ac-aix-marseille.fr)

## Zoom sur

### Le service social en faveur des personnels

Il met en œuvre des actions visant à aider les agents qui connaissent des difficultés sociales ou socioprofessionnelles, en recherchant les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social et en menant toutes actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés dans le respect du secret professionnel.

Contact : [ce.social@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social@ac-aix-marseille.fr)

### La Protection juridique des fonctionnaires

L'administration protège ses agents lorsqu'ils sont victimes d'attaque dans le cadre, ou à raison, de leurs fonctions. Les agressions physiques, verbales, les menaces ou le harcèlement entrent dans le champ d'application de la protection fonctionnelle, à condition qu'aucune faute personnelle n'ait été commise (articles L134-1 et suivants du code général de la fonction publique).

Contact : [ce.pjf@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pjf@ac-aix-marseille.fr)

### Lettre d'information #11 - Novembre 23.

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, suggestions, vous pouvez nous écrire à l'adresse : [lettreinforh@ac-aix-marseille.fr](mailto:lettreinforh@ac-aix-marseille.fr)